

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DES
CÔTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT
DE
ST BRIEUC
**COMMUNE
DE PLEMET**

COMMUNE DE PLEMET
Délibération du Conseil Municipal

Séance du 8 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le huit octobre à dix-neuf heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Plémet en séance publique sous la présidence de M. Philippe JOSSÉ, Maire.

**Date de
Convocation :**
02/10/2026

**Nombre de
conseillers**
En exercice : 29
Présents : 27
Votants : 29

N° d'ordre :
202610105

Objet :
Budget Commune –
Demande de
participation
financière Ecole St
Louis de Montfort

Présents : M. Philippe JOSSÉ, Mme Delphine BEUREL, M. Ronan FERNANDEZ, Mme Amandine DUBOIS, M. Rémi LE VAILLANT, Mme Vanessa GUYOT, M. Anthony ROCABOY, M. Yann MARCADÉ, Mme Pascale THEBAULT, M. Sébastien ROUAULT, Mme Halima HOUMADI, M. Anthony LE TÉNO, Mme Gaëlle LE HELLOCO, M. Yannick LEVOYER, Mme Annie BERTHELOT, M. Jean-Guillaume DESANLIS, Mme Sylviane BRIEUX, M. Damien CHARLES, M. Patrice RAULT, Mme Mélanie PIEDERRIÈRE-HERVÉ, M. Christophe CABARET-BARISIC, Mme Viviane DUROS, Mme Nolwenn LE MÉE, M. Patrick RIVARD, Mme Monique URIEN, Mme Nathalie CORNEC, M. Jean-Baptiste MARTIN.

Absent(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Mme Coraline BLANCHARD-GUYOMARD pouvoir à M. Anthony ROCABOY

Mme Gwendoline RIBEIRO pouvoir à Mme Delphine BEUREL

Absent(s) n'ayant pas donné de pouvoir :

Secrétaire de Séance :
M. Anthony ROCABOY

M. le Maire présente au membre du Conseil Municipal la demande faite par courrier en date du 30 juin 2026 par l'Ecole St Louis de Montfort de la Chèze pour une participation de la Commune destinée au financement de la scolarité des élèves du territoire de Plémet.

M. le Maire précise que cette école est associée par contrat à l'Etat et qu'elle participe au service public de l'éducation. Elle bénéficie ainsi de financements publics fixés par la loi, destinés à permettre l'exercice effectif du libre choix des parents en matière d'enseignement. C'est une école de 2 classes de l'enseignement privé Catholique et fait partie du secteur pédagogique des écoles de La Chèze – Plémet – Plumieux – St Barnabé.

M. le Maire fait état de l'évolution du nombre d'enfants de Plémet scolarisés dans cet établissement scolaire, à savoir 10 enfants pour 2024-2025 & 11 enfants pour 2025-2026.

M. Le Maire précise que pour la précédente année scolaire, le Conseil Municipal avait décidé de verser à l'école une aide de 30 € par enfant du territoire de Plémet scolarisé dans cet établissement et propose de reconduire cette aide selon les mêmes modalités.

Après avoir délibéré le conseil municipal accepte à la majorité absolue :

Présents : 27
Voix pour : 14

Pouvoir : 2
Voix Contre : 12

Total : 29
Abstention : 3

Article 1 : De verser, au titre de l'année scolaire 2025-2026, à l'école St Louis de Montfort de La Chèze une subvention de 30 € par enfant du territoire de Plémet scolarisé dans cette école.

Article 2 : Dit que les crédits seront prélevés sur les crédits inscrits au compte 65748 « subventions aux associations » (somme à valoir) du Budget de la Commune.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,
M. Philippe JOSSÉ

Secrétaire de Séance
M. Anthoy ROCABOY